

Quelques définitions

- **Taquinerie** : S'amuser à contrarier, fâcher quelqu'un par des gestes ou des paroles sans méchanceté.
- **Conflit** : Désaccord ou mésentente entre personne qui ne partagent pas le même point de vue ou dont les intérêts s'opposent. Un conflit peut parfois entraîner des gestes de violence.

Violence

Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée **intentionnellement** contre une autre personne ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en **s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à **ses droits ou à ses biens**. (LIP, art.13)

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (LIP, art.13)

Violence à caractère sexuel

Toute inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à **connotation sexuelle non désirés et non consentis**, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. Elles incluent également toute forme d'agression sexuelle. (Gouvernement du Québec, 2024)

Portrait de situation de notre école

Nos constats

1. Enjeux prioritaires : Diminuer nos enjeux prioritaires

Intimidation et violence	
<p>Forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les élèves se sentent en sécurité à l'école • Relation positive entre les membres du personnel (sentiment d'appartenance) • Sentiment d'efficacité personnel et collectif pour l'intervention et la collaboration • Plusieurs activités de prévention mises en place 	<p>Défis ou vulnérabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sentiment d'injustice entre les élèves • Respecter les rôles de chacun en ce qui a trait à l'intervention • Violence verbale (insultes, traiter de noms) et sociale sont présentes • Les lieux à surveiller sont la cour, le transport scolaire et le service de garde
<p>Enjeux prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la violence verbale • Intervenir sur l'impolitesse des élèves • Travailler la constance et la cohérence des interventions 	<p>Pistes de solutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer et expliquer davantage les mesures mises en place tout en respectant la confidentialité de l'autre élève, notamment à l'endroit des parents • Mettre en place d'un cadre de surveillance dans la cour • Se donner une vision commune des interventions à faire dans les cas d'impolitesse
Violence à caractère sexuel	
<p>Forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervention rapides et efficaces (bonne concertation de l'équipe) • Surveillance accrue • Les contenus d'éducation à la sexualité sont dispensés 	<p>Défis ou vulnérabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs élèves observent des propos ou gestes à connotation sexuelle entre élèves

Nos objectifs

Intimidation et violence

Objectif 1 : Augmenter de 5% le nombre d'élèves mentionnant n'ayant jamais été insultés ou traités de noms d'ici juin 2025.

Moyens

- Ateliers de prévention offerts par les TES;
- Outils de prévention pour le 1^{er} cycle (exemple : échelle de résolution de conflit);
 - Mettre en place un cadre de surveillance de la cour;
 - Billet d'informations aux parents;
 - Présentation du code de vie;
 - Causerie en classe;
 - Communiquer et expliquer davantage les mesures mises en place tout en respectant la confidentialité de l'autre élève.

Objectif 2 : Augmenter de 5% le nombre de membres du personnel mentionnant n'ayant jamais ou très peu souvent subis d'impolitesse de la part des élèves.

Moyens

- Billet d'informations aux parents;
- Présentation du code de vie;
- Créer un document listant les comportements d'impolitesse pour le personnel et pour les élèves;
 - Atelier sur le civisme;
 - Mois thématiques avec certificat sur le civisme et la politesse;
 - Communiquer et expliquer davantage les mesures mises en place tout en respectant la confidentialité de l'autre élève.

Violence à caractère sexuel

Objectif 1 : Diminuer de 5% le nombre d'élèves mentionnant n'ayant jamais subis de propos ou de gestes à connotation sexuelle d'ici juin 2025.

Moyens

- Personne formée Marie-Vincent;
- Enseignement de l'ensemble des contenus d'éducation à la sexualité;
- Surveillance accrue.

Interventions à la suite d'un geste d'intimidation ou de violence

Dès que la situation arrive

L'adulte qui est témoin met fin au comportement et assure la sécurité des élèves.

Les intervenants de l'école ou la direction :

- Recueillent les informations auprès des personnes concernées.
- Informent les parents des élèves impliqués.
- Planifient les prochaines actions, selon le geste posé. Par exemple :
 - Assurer le suivi et la régulation des interventions auprès des élèves et des parents.

Pour faire la meilleure intervention possible, des partenaires (Marie-Vincent, DPJ, Service de police, etc.) peuvent être impliqués.

Pour s'assurer que la situation arrête et ne se reproduise pas

- Assurer le suivi auprès des élèves/personnes impliquées et les parents, en vérifiant que :
 - Les engagements de l'élève auteur et de ses parents soit tenus;
 - Les conséquences choisies ont été appliquées;
 - Les mesures de soutien sont efficaces;
 - Les personnes impliquées informent le responsable du suivi si la situation venait à se reproduire.
- Diriger rapidement les personnes impliquées vers des ressources d'aide spécialisées.

Sanctions et interventions possibles

- Avertissement formel avec trace écrite;
- Lettre d'excuse;
- Réflexion sur la situation et son comportement;
- Réflexion portant sur un thème précis, tel que ;
 - Le phénomène de la violence et de l'intimidation;
 - La bienveillance;
 - Le respect;
 - Le mieux-vivre ensemble;
 - La légalité des gestes de violence;
- Geste de réparation :
 - Avec l'accord de la victime, rendre un service, réparer les torts;
 - Avec l'accord de la victime, rétablir la réputation;
 - Au sein de l'école, s'investir dans une tâche qui a des conséquences positives sur le climat de l'école.
- Reprise du temps que l'élève a fait perdre;
- Assumer ses gestes :
 - Reconnaître les gestes posés devant ses parents et les autres élèves;
 - Expliquer les comportements qu'il adoptera dans le futur.
- Encadrement et supervision lors des transition et des pauses;
- Rencontre avec les parents;
- Rencontre avec la direction;
- Rencontre avec les policiers (pour les élèves de moins de 12 ans, les parents doivent être présents);
- Contrat d'engagement;
- Feuille de route;
- Suspension interne et externe;
- Rencontre de retour du suspension, soutien individuel à fréquence rapprochée par un intervenant.

Respect de la confidentialité

Chaque signalement ou plainte est traité dans le respect de la confidentialité. Seules les informations relatives à votre enfant vous seront communiquées.

Votre implication

Moyens
Les règles et les mesures de sécurité (code de vie) sont transmises aux parents en début d'année (art. 76)
Un document expliquant le plan de lutte est distribué aux parents (art. 75.1)
Un document faisant état de l'évaluation annuelle des résultats est remis aux parents (art. 83.1).

Moyens prévus pour informer les parents et favoriser la collaboration

Moyens
Info-parents et partage de documents de référence
Demandes accès-jeunesse avec le CLSC
Billet d'informations aux parents

Traitement des signalements et des plaintes

Pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Les élèves et leurs parents peuvent **signaler une situation** des façons suivantes :

Moyens :

- Directement aux adultes de l'école;
- Appel à la direction, aux services complémentaires et de soutien et technicienne du service de garde (parents);
- Se rendre au local des TES.

Si la sécurité ou le développement d'un élève est compromis ou en danger, la situation est signalée à la DPJ (directeur de la protection de la jeunesse) sans délai.

Pour porter plainte

En cas **d'insatisfaction** du suivi donné à un signalement, les élèves et leurs parents peuvent faire une plainte à :

Sophie Cloutier

Responsable du traitement des plaintes
450 746-3990 poste 6012
sophie.cloutier@cssst.gouv.qc.ca
[Formulaire de plainte](#)

La procédure du traitement des plaintes est expliquée ici :

<https://cssst.gouv.qc.ca/publications/plaintes/>

Particularités pour les violences à caractère sexuel

Il est **possible** de faire un signalement ou de porter plainte **directement au protecteur régional de l'élève**, verbalement ou par écrit (LPNE, art. 33, par. 2°) :

Audrey Parizeau

Protectrice régionale de l'élève
1 833 420-5233
plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

Ce signalement sera traité de façon urgente.

On peut en tout temps signaler la situation à la **police** ou aux à la **DPJ** (directeur de la protection de la jeunesse).

Ressources pour obtenir un soutien ou de l'aide

Direction de l'école : Manon Gélinas

Personnes-ressources au dossier climat, violence et intimidation : Équipe d'intervention auprès des élèves
Marie-Michèle Paquin, Ariane Paradis, Justine Cournoyer et Geneviève Cloutier

Sûreté du Québec
(450) 743-7947

Tel-jeunes Parents
(Conseil et soutien)
1 800 361 5085
[Clavardage](#)

Commission des services juridiques
(Aide et conseil juridique gratuits)
[Rebatir.ca](#)
1-833-REBÂTIR

AidezMoiSVP
(Problèmes sur les réseaux sociaux)
[aidezmoisvp.ca](#)
Pour une demande d'aide, laissez
un message :
[aidezmoisvp.ca/app/fr/contact](#)

Tel-jeunes Jeunes
(Conseil et soutien)
1-800-263-2266
Texto : 514-600-1002
Site web et clavardage :
[teljeunes.com](#)

**Directeur de la protection de la
jeunesse (DPJ)**
(Conseil, signalement d'une situation)
1 800 361-5310

**Accueil psychosocial du CLSC
Gaston-Bélanger**
(Conseil et soutien)
1-833-771-3716, poste 2. Laissez
un message et on vous rappellera

Centre d'aide aux victimes
(Conseil et soutien)
(450) 742-8033
<https://cavac.qc.ca/>

Info-aide violence sexuelle
(Conseil et soutien)
1-888-933-9007
[infoaideviolencesexuelle.ca](#)

**Centre services scolaire
Sorel-Tracy**
(Porter plainte)
Sophie Cloutier
450-746-3990, poste 6012

**Centre services scolaire
Sorel-Tracy**
(Conseil et soutien)
Sonia Lemoine
450-746-3990, poste 6038
sonia.lemoine@cssst.gouv.qc.ca

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence a été adopté par le conseil d'établissement 9 avril 2025.